

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/10/2008

Réception par le Prefet : 20/10/2008

Publication : 24/10/2008



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2008-11-6-6

Séance du vendredi 17 octobre 2008

### **PROGRAMMES DEPARTEMENTAUX 2007-2008 - Chapitre 204 Assainissement (C013) - Alimentation en Eau Potable (C012) Aménagement Hydraulique du Vignoble (C015) - Dégâts d'Orage (C015)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2007/I – 6<sup>ème</sup>/02 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 – Eau (C01),
- VU la délibération n° 2008/I – 6<sup>ème</sup>/02 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative au Budget Primitif 2008 – Eau (C01),
- VU les avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date des 08/02/2007, 10/04/2007, 27/06/2007, 05/02/2008, 29/02/2008 et 22/09/2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'inscrire aux Programmes 2007 et 2008 d'Assainissement, d'Alimentation en Eau Potable, d'Aménagement Hydraulique du Vignoble et de Dégâts d'Orage les opérations figurant en annexes au rapport, ce qui induit au titre du:
  - Programme 2007 : un montant de subventions de 207 564 € pour l'Assainissement et de 42 560 € pour l'Alimentation en Eau Potable,
  - Programme 2008 : un montant de subventions de 223 710 € pour l'Assainissement, de 322 € pour l'Aménagement Hydraulique du Vignoble et de 25 974 € pour les Dégâts d'Orage.

L'imputation est la suivante : Chapitre 204 – Nature 20414 – Fonction 61.

LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué



Rémy WITH



Adopté  
voix contre  
abstentions